



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 25 août 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 25 août en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets. Exceptionnellement, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la pandémie conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2) et maintes fois renouvelé (dont le décret n° 1127-2021), le présentiel ainsi que le mode technologique (visioconférence) sont utilisés, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n°2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

Sont présents :

| | | | |
|--------------------|-------------|-------------------------------|-----------------|
| Bernard Marion | Préfet | Sainte-Edwidge-de-Clifton (C) | présentiel |
| Johnny Pizar | maire | Barnston-Ouest (M) | présentiel |
| Simon Madore | maire | Coaticook (V) | présentiel |
| Danielle Lanciaux | conseillère | Compton (M) | présentiel |
| Françoise Bouchard | mairesse | Dixville (M) | présentiel |
| Benoît Lavoie | maire | East Hereford (M) | présentiel |
| Réjean Masson | maire | Martinville (M) | présentiel |
| Gérard Duteau | maire | Saint-Herménégilde (M) | présentiel |
| Benoît Roy | maire | Saint-Malo | présentiel |
| Henri Pariseau | maire | Saint-Venant-de-Paquette (M) | présentiel |
| Line Gendron | conseillère | Sainte-Edwidge-de-Clifton (C) | visioconférence |
| Gilbert Ferland | maire | Stanstead-Est (M) | présentiel |
| Nathalie Dupuis | mairesse | Waterville (V) | présentiel |

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 juin 2021
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Projet de règlement 6-25.6 – Avis de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation – Article 50 LAU
 - 4.2.2 Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 7-006 – Zone inondable Compton – Non-conformité
 - 4.2.3 Souper des fêtes 2021
 - 4.2.4 PIIRL – Mise à jour
 - 4.2.4.1 Appel d'offres public
 - 4.2.4.2 Critères de pondération

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4 Congrès 2021 de la FQM – 30 septembre au 2 octobre 2021
 - 5.4.1 Inscription des élus, du préfet et de la direction générale
 - 5.4.2 Frais d'hébergement
 - 5.4.3 Alimentation
- 5.5 Arterre – Renouvellement de l'entente

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.7
 - 6.2 Forêt Hereford – Vente à Conservation Nature Canada

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Avenant 4 à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie – Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
 - 7.2 Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC – «Formulaire Avis d'intérêt»

- 8.0 AVIS DE MOTION**

- 9.0 RÈGLEMENT**
 - 9.1 **Adoption** – Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (6-25.7)
 - 9.2 **Adoption** – Règlement modifiant le règlement no 4-026 (2020) fixant la date de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
 - 10.1 Acte de cession – Vente pour taxes 2017 – lot 5 415 961 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead – Municipalité de Stanstead-Est

- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
 - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 23 août 2021
 - 11.1.2 Corporation municipale de St-Félix de Dalquier – Demande au gouvernement pour la mise en place de moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
 - 11.1.3 MRC Brome-Missisquoi – Pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux
 - 11.1.4 MRC Brome-Missisquoi – Évaluation des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.5 MRC Brome-Missisquoi – Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales
 - 11.2 Comité du développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 6 juillet 2021
 - 11.3 Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE)
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 juillet 2021
 - 11.3.2 Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry – Demande au ministère de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques à l’égard de l’exactitude des tonnages de déchets en provenance des Industries, des Commerces et des Institutions (ICI)
 - 11.3.3 Écocentres
 - 11.4 Comité régional – Occupation du territoire (COT)
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 juillet 2021
 - 11.5 Comité régional - Développement des communautés (CDC)
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 23 août 2021
 - 11.5.2 Partenariat : Des hommes, la nuit
 - 11.5.3 Financement FQIS – Chargée de projet en habitation
 - 11.5.4 Adoption plan d’action MIFI
 - 11.6 Comité régional de sécurité publique – Volet services policiers
 - 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 23 juin 2021
 - 11.6.2 Compte-rendu de la rencontre du 24 août 2021
 - 11.6.3 Appui aux exploitants en agrotourisme – Problématique de vitesse sur la route Louis S. St-Laurent (route 147) à Compton

 - 12.0 CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

 - 13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**
 - 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier

 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Formation Dynam’eau – Rappel
 - 14.1.2 Prévention incendie – Guides de prévention

 - 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

 - 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
-

1.0 OUVERTURE

L’état d’urgence sanitaire a été renouvelé jusqu’au 27 août 2021 en vertu du décret n° 1127-2021 du 18 août dernier. Suivant l’arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation a édicté, en raison de la pandémie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison de l'évolution épidémiologique, le palier d'alerte (vert) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence, de même que les règles de distanciation sociale sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue en présentiel et visioconférence, de même qu'avec la présence du public, conformément à l'avis public publié par la MRC le 17 juin dernier.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Monsieur Benoît Roy est absent lors de l'ouverture de la session. De plus, le maire de Compton Monsieur Bernard Vanasse est remplacé par Madame Danielle Lanciaux.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h59 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit publique, tel qu'indiqué dans l'avis public publié le 17 juin dernier, personne du public n'est physiquement dans la salle du conseil. De plus, bien que les citoyens pouvaient également transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant la séance du conseil, aucune question n'a été reçue.

CM2021-08-147

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|-------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|--------------------|-------|---------|--|--|
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 43/44 | 97,44 % | | |

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2021-08-148

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 juin 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 juin 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|---------|--|--|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 43/44 | 97,44 % | | |

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

**4.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT 6-25.6 – AVIS DE LA
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L’HABITATION – ARTICLE 50 LAU**

Information est donnée par le secrétaire-trésorier à l’effet que le projet de règlement n° 6-25.6 tel qu’adopté par le Conseil de la MRC le 19 mai dernier n’a pas reçu l’approbation du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. Le projet de règlement visait à :

- modifier la délimitation du périmètre d’urbanisation du secteur Way’s Mills de la municipalité de Barnston-Ouest;
- retirer la zone de réserve du périmètre d’urbanisation de la municipalité de Dixville;
- autoriser l’usage «hébergement récréotouristique intégré» dans l’affectation «Récréoforestière».

Il contiendrait des éléments non conformes aux orientations gouvernementales en matière d’aménagement du territoire, en matière de gestion de l’urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles. Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation recommande donc à la MRC de modifier le règlement avant son adoption.

**4.2.2 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) 7-006
– ZONE INONDABLE COMPTON – NON-CONFORMITÉ**

Information est donnée par le secrétaire-trésorier à l’effet que le règlement de contrôle intérimaire n° 7-006 tel qu’adopté par le Conseil de la MRC en juin dernier visant à modifier les limites de la zone inondable de grand courant bordant la rivière Moe dans la municipalité de Compton, n’a pas reçu l’approbation du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. Le règlement contiendrait des éléments non conformes aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics ainsi que de protection de l’environnement par une meilleure harmonisation des usages. Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation recommande donc à la MRC d’attendre la conclusion de l’étude menée par l’Université de Sherbrooke et les résultats finaux ainsi que l’adoption du projet de règlement transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables qui remplacera la réglementation d’aménagement et d’urbanisme prévue par la zone d’intervention spéciale décrétée en 2019 et par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Monsieur Benoît Roy se joint aux délibérations du Conseil de la MRC de Coaticook. Il est 20h20.



CM2021-08-149

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.3 SOUPER DES FÊTES 2021

ATTENDU que l'édition 2020 du Souper des fêtes de la MRC devait avoir lieu à Martinville ;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie et des directives émises par la Santé publique, de diminuer les contacts ainsi que les rassemblements, le Conseil de la MRC a jugé opportun de donner l'exemple et de ne pas tenir l'événement afin d'éviter les risques de propagation aux termes de la résolution CM2020-09-167 ;

ATTENDU l'évolution épidémiologique, bien que l'état d'urgence sanitaire prévale toujours ;

ATTENDU le départ annoncé de la vie politique de quelques élus ainsi que les élections municipales générales qui se tiendront en novembre prochain ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de tenir la soirée des fêtes de la MRC, avec un nombre restreint d'invités, le 26 novembre ou le 3 décembre 2021 à la Salle L'Épervier, sous réserve de la capacité de la salle et l'évolution épidémiologique ainsi que les consignes de la Santé publique ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement, y compris les cadeaux pour les élus qui se retireront de la vie politique municipale ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les centres de table, le traiteur, le vin et les cadeaux, etc. dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration générale – autres dépenses, Souper des fêtes*», poste budgétaire 02 19401 999, selon les revenus de l'événement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

4.2.4 PIIRL – MISE À JOUR

CM2021-08-150

4.2.4.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-03-060, le conseil de la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la révision de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la MRC de Coaticook, puisque l'état de dégradation de la chaussée évolue rapidement ;

ATTENDU que la résolution confirme également l'engagement de la MRC à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre dudit programme du MTQ ;

ATTENDU que le programme d'aide est doté d'une enveloppe de 4 M \$ et que le ministère prévoit assumer jusqu'à 100 % des coûts de réalisation de cet exercice de planification qui se déroulera sur une période de 18 mois ;

ATTENDU que le ministère a approuvé la demande présentée par la MRC et que la MRC est admissible à une subvention de démarrage de 50 000 \$;

ATTENDU que l'adjudication devra être préapprouvée par le ministère ;

ATTENDU que l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la mise à jour du PIIRL *comporte une dépense supérieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public) et est soumis aux règles d'adjudication telle que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;*

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;*

ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec» ;*

ATTENDU que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un contrat de services professionnels pour la révision de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la MRC de Coaticook et de le publier dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-151

4.2.4.2 CRITÈRES DE PONDÉRATION

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec» ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook)» ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une grille comportant 7 critères pour l'appel d'offres pour un contrat de services professionnels pour la révision de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'appel d'offres mentionnera l'ensemble des critères et des exigences qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que le pointage intérimaire minimal requis de 70 pour que l'enveloppe de prix d'un soumissionnaire soit ouverte ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat et intérêt pour le projet (15 points) ;
 - Méthodologie (20 points) ;
 - Ressources affectées à la réalisation du mandat (Composition de l'équipe) (15 points) ;
 - Chargé de projet (Expérience et réalisations similaires (20 points) ;
 - Expérience pertinente de la firme (10 points) ;
 - Respect de l'échéancier (15 points) ;
 - Qualité des documents soumis, de l'offre de services (5 points) ;

- ▶ de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection à être formé à cet effet, en conformité avec le règlement n° 4-018 (2017).



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 894 697,34 \$ payés au 25 août 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2021-08-152

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 169 445,65 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 169 445,65 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

5.4 CONGRÈS 2021 DE LA FQM - 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE

5.4.1 INSCRIPTION DES ÉLUS, DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 80^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

CM2021-08-153



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'inscription des maires au congrès de la FQM et en leur absence, de leurs représentants locaux, du préfet ainsi que du directeur général ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 11 050 \$ relatif aux frais d'inscription des élus dans la Partie II, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-conseil, perfectionnement*», poste budgétaire 02 11616 446 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 719,16 \$ relatif aux frais d'inscription du préfet dans Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-Conseil, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 719,16 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-gestion financière et administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION



CM2021-08-154

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 80^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 7 998 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la Partie II, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration-conseil, déplacement congrès», poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 429 \$ relatifs aux frais d'hébergement du préfet dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration - Conseil, Déplacements - préfet», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 126 \$ relatifs aux frais d'hébergement du directeur général dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration – gestion financière et administrative, Déplacements», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses, ainsi que les réservations requises.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION



CM2021-08-155

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le 80^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la Partie II, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*administration-autres, alimentation*» poste budgétaire 02 19016 610 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 5,74 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 32,165 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 7,15 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 2,76 | | |
| Réjean Masson | 1 | 4,43 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 7,43 | | |
| Benoît Roy | 1 | 4,86 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 1,01 | | |
| Line Gendron | 2 | 5,34 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 6,24 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 22,88 | | |
| TOTAL | 26/26 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-156

5.5 ARTERRE – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) incluant le plan d'action le 17 mai 2017, aux termes de la résolution CM2017-05-121 ;

ATTENDU que l'adhésion au service l' ARTERRE est un outil prévu au PDZA pour «*Favoriser le démarrage et l'établissement de la relève*», suite à l'identification du besoin de fournir un service de maillage facilitant le transfert des entreprises agricoles vers la relève ainsi que le démarrage d'entreprises agricoles pour faciliter le maintien du dynamisme agricole du territoire de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le service l'ARTERRE permet d'attirer de la relève de partout au Québec, ce qui est compatible avec la stratégie d'attraction et de rétention de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC a adhéré aux services de l'ARTERRE aux termes de la résolution CM2017-08-179 et en signant une entente à cet effet avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) ;

ATTENDU que l'entente proposée est rétroactive au 1^{er} octobre 2020 et prend fin le 31 décembre 2021;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet d'entente renouvelée avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les coûts sont prévus au budget ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le directeur général à signer l'entente renouvelée pour le service l'ARTERRE au nom de la MRC de Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ d'accepter les frais d'adhésion de 1 161 \$ avant taxes pour 2020 et de 4 736 \$ avant taxes pour 2021, de même que les frais de formation de 2000 \$ par agent ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 8 190 \$ à cet effet dans la Partie I, département «Développement économique», au sein de la catégorie de fonctions «Amén. Urb. et Dévelop. économique, Services professionnels» poste budgétaire 02 62005 996 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, selon les termes de l'entente.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2021-08-157

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 6-25.7

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.7 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.7 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable :

- ✓ La municipalité de Barnston-Ouest devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer la nouvelle possibilité d'ouverture ou de prolongation de rue, telle que définie au règlement ;
- ✓ Les autres municipalités locales ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

Monsieur Gérard Duteau rappelle au Conseil de la MRC que celui-ci est également membre du Conseil d'administration de Forêt Hereford. Il s'abstiendra de voter afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

CM2021-08-158

6.2 FORÊT HEREFORD – VENTE À CONSERVATION NATURE CANADA

ATTENDU que le conseil prend en compte une demande adressée par Forêt Hereford Inc. pour une transaction avec Conservation de la nature Canada et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la transaction permettrait d'agrandir la réserve naturelle en ajoutant un territoire de haute valeur écologique ;

ATTENDU que la parcelle présente quelques défis pour son exploitation forestière, en raison notamment de sa topographie et la présence de cours d'eau ;

ATTENDU que le lot 5 486 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook fait l'objet d'une servitude de conservation en faveur de Conservation de la nature Canada depuis juin 2013 ;

ATTENDU que cette propriété est adjacente au fonds dominant appartenant à Conservation de la nature Canada ;

ATTENDU que Forêt Hereford et Conservation de la nature Canada évaluent, depuis 2018, les possibilités de conservation d'une partie dudit lot, compte tenu de la présence de hautes valeurs de conservation et de sa proximité avec la «Réserve naturelle» ;

ATTENDU que Forêt Hereford doit obtenir le consentement de la MRC de Coaticook à titre de donateur (la MRC exerçant les droits de Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée dissoute le 3 septembre 2015) et ce, pour une période de 100 ans, pour aliéner une partie de sa propriété à Conservation de la nature Canada ou tout autre intéressé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser par les présentes Forêt Hereford Inc. à vendre à Conservation de la nature, le lot 5 486 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser la modification de la Servitude de Conservation afin d'ajouter au paragraphe 10.1 la possibilité de subdiviser les lots pour permettre l'aliénation d'un ou des lots du fonds servant à Conservation de la nature Canada ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que la greffière/directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à Forêt Hereford Inc. ainsi qu'à Conservation de la nature Canada.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 42/44 | 96,09 % | | |

ADOPTION

Monsieur Gérard Duteau se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20h45.

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL



CM2021-08-159

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1 AVENANT 4 À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE L'ESTRIE – CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

ATTENDU que le Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ) peut signer des ententes régionales dont l'objectif est de permettre aux artistes et organismes d'une région d'accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques ;

ATTENDU que les objectifs généraux de l'entente visent notamment à :

- Stimuler la création artistique et littéraire sur tout le territoire ;
- Contribuer au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des œuvres des artistes et des écrivains de toutes générations et de toutes origines sur leur territoire ;
- Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l'extérieur ;
- Développer la circulation des artistes et des œuvres sur tout le territoire québécois ;
- Encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire ;

ATTENDU qu'en janvier 2017, la MRC de Coaticook a signé une entente de partenariat territorial avec le CALQ portant sur la création artistique et sa diffusion en lien avec la MRC de Coaticook, et ce, pour la période visant les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a également accordé une contribution financière de 5 000 \$ par année, soit 15 000 \$ pour la période de l'entente avec le CALQ au soutien de cette entente ;

ATTENDU que plusieurs artistes professionnels vivent et réalisent leur production artistique dans la MRC et que la qualité de leur travail démontre qu'ils peuvent avoir accès au financement par cette entente, mais l'accès à ce financement dépend directement de l'investissement de la MRC et du lieu de résidence de l'artiste ;

ATTENDU qu'un artiste professionnel est un travailleur autonome qui ne se qualifie pas pour du financement traditionnel via les divers fonds du développement économique, le financement passe donc par les ententes du milieu avec le CALQ ;

ATTENDU que l'Entente actuelle a pris fin le 31 mars 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie pour la prolonger d'un exercice financier et pour ajouter de nouvelles contributions de la MRC du Haut-Saint-François, en appariement avec le CALQ, pour l'exercice 2021-2022 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet d'avenant 4 à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confirmer un investissement de 10 000 \$ de la MRC de Coaticook pour l'année 2021-2022 de l'entente de partenariat territorial avec le CALQ ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à signer le projet d'avenant à l'entente de partenariat territorial avec le CALQ au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-160

7.2 VOLET 3 – PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » DES MRC – «FORMULAIRE AVIS D'INTÉRÊT»

ATTENDU que le Fonds Régions et ruralité (FRR) fut créé suite à la sanction du projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, le 11 décembre 2019 ;

ATTENDU que le volet 3 – Projets «Signature innovation» des MRC du FRR vise à soutenir les MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble ;

ATTENDU que le volet Projets «Signature innovation» vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions et ruralité (FRR) et avec d'autres programmes gouvernementaux.

ATTENDU que la MRC doit confirmer son intérêt à réaliser un projet «Signature innovation» en soumettant le formulaire d'avis d'intérêt, puis mener les démarches nécessaires afin de définir son projet et de compléter le devis des travaux relatifs au projet, étape préalable à la signature d'une entente avec le Ministère à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la présentation de la direction générale pour «**un secteur bioalimentaire et forestier résilient**» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'intérêt de la MRC à réaliser un projet «Signature innovation» afin de permettre à la MRC de Coaticook de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement, eu égard au projet pour un secteur bioalimentaire et forestier résilient, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à signer et déposer le formulaire d'avis d'intérêt au nom de la MRC de Coaticook et à mener les démarches nécessaires afin de définir ledit projet et de compléter le devis des travaux relatifs au projet et tout autre document jugé nécessaire ou utile en vue de la signature d'une entente avec le Ministère à cet effet ;
- ▶ de demander le premier versement de 50 000\$ afin de permettre à la MRC de l'aider à définir son projet et son entente avec le ministère ;
- ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2021-08-161

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK (6-25.7)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 juin 2021 ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que la MRC n'a reçu aucun commentaire ou questionnement à l'égard du projet de règlement ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de permettre la possibilité d'ouverture ou de prolongation de rue à Barnston-Ouest sous certaines conditions ;

ATTENDU que les membres du comité régional d'Occupation du territoire (COT) et du comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.7, tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.7 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.7 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-162

9.2 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 4-026 (2020) FIXANT LA DATE DE LA VENTE ET DE L'ADJUDICATION DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-026.1 (2021) «Règlement modifiant le règlement n° 4-026 (2020) fixant la date de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 16 juin 2021 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la modification de la date exclusivement pour l'année 2021 de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la MRC, à l'exclusion de la Ville de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-026.1 (2021) «*Règlement fixant la date de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-026.1 (2021), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES



CM2021-08-163

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1 ACTE DE CESSION – VENTE POUR TAXES 2017 – LOT 5 415 961 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD-MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

ATTENDU la demande reçue de Monsieur Georges Soufflet à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2017, soit le lot 5 416 961 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, sans bâtisse dessus construite ni circonstance ou dépendance, sans numéro civique sur le chemin McIntyre à Stanstead-Est ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession dudit immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière, et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi, ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels qui y sont rattachés ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière/directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi à l'intérieur du délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique du requérant.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 23 août 2021.

CM2021-08-164

11.1.2 CORPORATION MUNICIPALE DE ST-FÉLIX DE DALQUIER – DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU que la Corporation municipale de St-Félix-de-Dalquier sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci mette en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux et que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants ;

ATTENDU que lors d'une conférence de presse, le 22 avril dernier, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la présidente de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le président de la Fédération québécoise des municipalités ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant ;

ATTENDU que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ;

ATTENDU que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ;*

ATTENDU que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ;

ATTENDU que les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique ;

ATTENDU que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les élus de St-Félix-de-Dalquier sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale ;

ATTENDU que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Corporation municipale de St-Félix-de-Dalquier dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci mette en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux et que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION



CM2021-08-165

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.3 MRC BROME-MISSISQUOI – PÉRENNISATION DE CERTAINES PRATIQUES TECHNOLOGIQUES ACQUISES EN PÉRIODE PANDÉMIQUE POUR LES CONSEILS ET LES COMITÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires afin de modifier le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités **qui le souhaitent**, de déterminer, par règlement ou par résolution :

- les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil ;

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence ;

ATTENDU qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux ;

ATTENDU que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élu(e)s en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES ;

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux ;

ATTENDU que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires afin de modifier le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités **qui le souhaitent**, de déterminer, par règlement ou par résolution :
 - les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) ;
 - les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-166

11.1.4 MRC BROME-MISSISQUOI – ÉVALUATION DES CHIENS DANS LE CADRE DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET SON RÈGLEMENT D'APPLICATION

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r.1)* soit amendé afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application* ;

ATTENDU la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (la « Loi ») fut adoptée le 13 juin 2018 par l'Assemblée nationale et l'entrée en vigueur le 3 mars 2020 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (le « Règlement d'application ») ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la *Loi* et du *Règlement d'application* ;

ATTENDU l'adoption de la résolution n° CM2020-10-196 par le conseil de la MRC de Coaticook en appui à la MRC Brome-Missisquoi demandant notamment à la ministre de la Sécurité publique : « [...]D'amender le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application*. » ;

ATTENDU que le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (« MAPAQ ») est maintenant en charge du dossier concernant l'encadrement des chiens ;

ATTENDU l'interprétation stricte du MAPAQ à l'effet que seuls les vétérinaires peuvent faire l'évaluation comportementale des chiens aux termes du *Règlement d'application* ;

ATTENDU que les municipalités du Québec vivent des difficultés réelles pour avoir accès à des vétérinaires disponibles dans des délais raisonnables pour évaluer le comportement des chiens et que la situation ne s'améliore pas ;

ATTENDU que le monde municipal tient à réitérer au MAPAQ :

- que certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux ;
- que les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation comportementale des chiens ;

ATTENDU que le monde municipal souhaite indiquer au MAPAQ qu'il existe des solutions concrètes qui pourraient être explorées par celui-ci dans la modification de la *Loi* et de son *Règlement d'application*, dont par exemple :

- de reconnaître d'autres experts que les vétérinaires pour l'évaluation comportementale des chiens conditionnellement à la réussite d'une formation complémentaire à cet effet ;
- d'assujettir les nouveaux experts à l'obligation de détenir une assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs éventuelles fonctions d'évaluation comportementale ;

ATTENDU que le MAPAQ ne démontre aucune ouverture à l'élargissement des experts habilités à faire l'évaluation comportementale de chiens autre que les vétérinaires, en ce qu'aucun changement à la législation n'est prévu à moyen terme, et ce, malgré les problématiques d'accès vécues par les municipalités ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Danielle Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r.1)* soit amendé afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application* ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-167

11.1.5 MRC BROME-MISSISQUOI – TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée ;

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée ;

ATTENDU que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années ;

ATTENDU que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 JUILLET 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 6 juillet 2021.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE)

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 JUILLET 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 7 juillet 2021. Le président du comité Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

11.3.2 APPUI À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉGARD DE L'EXACTITUDE DES TONNAGES DE DÉCHETS EN PROVENANCE DES INDUSTRIES, DES COMMERCE ET DES INSTITUTIONS (ICI)

Le Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 7 juillet 2021 recommandait au Conseil de la MRC d'appuyer les démarches de la MRC de Beauharnois-Salaberry auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que celui-ci assure l'exactitude des tonnages de déchets en provenance des Industries, des Commerces et des Institutions (ICI). La MRC de Coaticook a déjà adopté en juin la résolution CM2021-06-141 en appui à la MRC de Bellechasse sur le même sujet.

CM2021-08-168

11.3.3 ÉCOCENTRES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-02-52 le Conseil de la MRC a accepté l'offre de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC, sur la base de leur proposition et sous réserve de l'obtention de l'aide financière demandée auprès du Fonds municipal vert offert par la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU que la situation actuelle ainsi que les conclusions du scénario «optimisé» incluant un écocentre régional à Coaticook, un écocentre satellite à Compton/Waterville et des écocentres occasionnels à Saint-Malo, East Hereford et Stanstead-Est furent présentées par les représentants de Chamard lors de la journée de réflexion annuelle des élus de la MRC de Coaticook le 6 octobre 2020 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que divers enjeux devaient être adressés avec le modèle proposé et que le *statu quo* n'était pas une option à long terme ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-10-188, un mandat fut confié à la direction générale de revoir le budget d'opérations ainsi que les besoins réels avec le Comité régional des Milieux naturels et environnement afin de présenter au Conseil un plan de travail devant mener à l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la confection de plans et devis d'un écocentre permanent, sur un emplacement à déterminer ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-05-117, le Conseil de la MRC a confié au Comité régional des milieux naturels et de l'environnement le mandat d'analyser les divers scénarios afin de s'assurer de donner un service approprié à toutes les municipalités, notamment Compton et Waterville ;

ATTENDU qu'une aide financière est disponible auprès de Recyc-Québec à la hauteur de 100 000 \$ par écocentre ;

ATTENDU 5 options ont été évaluées à la suite des discussions avec les municipalités de Compton et Waterville ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 7 juillet 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de retenir l'option de déserte optimale telle que suggérée par le Comité Milieux naturels et Environnement visant la mise en place un écocentre permanent sur le site voisin de Léon Jacques et de transformer le site de réception de matières résiduelles au garage municipal de Waterville en un écocentre satellite en bonne et due forme ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'amorcer le processus d'appel d'offres, conformément aux règles d'adjudication en vigueur, pour des services professionnels pour un devis préliminaire afin de continuer dans ce projet.
- ▶ de confier la responsabilité à la direction de débiter les discussions avec la municipalité de Waterville sur les modalités d'une future entente.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|-------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|--------------------|-------|-------|--|--|
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

11.4 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 JUILLET 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 7 juillet 2021.

11.5 COMITÉ RÉGIONAL - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC)

Monsieur Simon Madore quitte momentanément la séance du Conseil de la MRC. Il est 21h10.

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 AOÛT 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 23 août 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2021-08-169

11.5.2 PARTENARIAT : DES HOMMES, LA NUIT

ATTENDU que le premier long-métrage du réalisateur sherbrookois Anh Minh Truong prendra vie grâce à la collaboration de la maison de production estrienne Chasseurs Films et du Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia (BEAM) ;

ATTENDU qu'Anh Minh Truong s'est tourné vers l'autofinancement, n'ayant pu financer son film avec la voie « traditionnelle », c'est-à-dire en passant notamment par la SODEC et Téléfilm ;

ATTENDU que plus de 180 000 \$ a été amassé auprès de la population et les entreprises estriennes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que de la réalisation à la production, en passant par les acteurs, les lieux de tournage et le financement, l'œuvre *Des hommes, la nuit*, fera rayonner les talents de la région à tous les niveaux et servira de levier pour «dynamiser et pérenniser l'industrie du cinéma dans la région» ;

ATTENDU le positionnement de l'Estrie avec le BEAM et le potentiel de retombées économiques de ce positionnement ;

ATTENDU la volonté du producteur d'utiliser des ressources humaines régionales pour ces besoins contribuant ainsi à consolider l'expérience de la région ;

ATTENDU les contreparties proposées en échange d'une contribution de 15 000\$ de la MRC ;

ATTENDU que les MRC des Sources et Memphrémagog ont déjà confirmé leur participation financière de 15 000 \$ chacune ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le projet se veut porteur pour la culture, le développement économique et la jeunesse de la région ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de participer financièrement pour un montant de 15 000 \$ au projet estrien de long métrage, tel que présenté ;
- ▶ de suggérer à la production de contacter d'autres jeunes talents de la région, tels qu'Alice Madore, Dannick Martineau, Dominic Saint-Laurent, etc. en sus du casting présenté ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de présenter dans les prochaines semaines un scénario budgétaire à cet effet afin d'utiliser efficacement les divers outils dont dispose la MRC.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|---------|--|--|
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 26/44 | 52,70 % | | |

ADOPTION

Monsieur Simon Madore se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21h15.

CM2021-08-170

11.5.3 FINANCEMENT FQIS – CHARGÉE DE PROJET EN HABITATION

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet d'embauche d'une «chargée de projet en habitation» ;

ATTENDU que le comité d'investissement recommande positivement le financement du projet pour un montant de 12 000 \$;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'aide financière de 12 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet d'embauche d'une «chargée de projet en habitation» de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris un protocole d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect dudit protocole et des crédits disponibles.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

CM2021-08-171

11.5.4 ADOPTION PLAN D'ACTION MIFI

ATTENDU que la MRC a signé une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin que les municipalités et la MRC deviennent plus accueillantes et inclusives pour les personnes issues des communautés culturelles ;

ATTENDU que le programme est mis sur pied pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 23 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le plan d'action qui se décline en 3 objectifs spécifiques, soient :

- Valoriser la diversité culturelle sur le territoire ;
- Sensibiliser le milieu à l'ouverture aux autres cultures ;
- Favoriser l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le plan d'action et les sommes allouées auxdites actions, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration conformément au protocole.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

11.6 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – VOLET SERVICES POLICIERS

11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 JUIN 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique – volet services policiers de la MRC de Coaticook du 23 juin 2021. La greffière en fait un bref résumé.

11.6.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AOÛT 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique – volet services policiers de la MRC de Coaticook du 24 août 2021. La greffière en fait un bref résumé.

CM2021-08-172

11.6.3 APPUI AUX EXPLOITANTS EN AGROTOURISME – PROBLÉMATIQUE DE VITESSE SUR LA ROUTE LOUIS S. ST-LAURENT (ROUTE 147) À COMPTON

ATTENDU que la route 147 traversant la municipalité de Compton est bordée d'entreprises agricoles et celles-ci sont fortement achalandées lors du temps des récoltes ;

ATTENDU que la sécurité routière est un enjeu puisque la vitesse permise est de 90 km/h et que celle-ci est déterminée par le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU qu'une récente étude publiée dans le Journal of Transport & Health démontre «que les segments présentant des limites de vitesse à 80 ou à 90 km/h et ayant subi une réduction de leur limite d'au moins 20 km/h sont ceux ayant connu une diminution du nombre de collisions et de la vitesse pratiquée moyenne la plus importante» ;

ATTENDU que les représentants de l'UPA et des producteurs agrotouristiques souhaitent l'appui de la MRC et de la Sûreté du Québec afin d'adresser dans une approche concertée, une demande de modification de la limite de vitesse, entre le secteur de Milby et celui de la Ferme Masson, à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'au fil des années, le débit de circulation, le nombre d'entreprises agrotouristiques, les déplacements de machineries agricoles en raison de la taille des entreprises agricoles, etc. ont augmenté et corolairement, le stress des exploitants également ;

ATTENDU que selon leur perception, un projet pilote pourrait être réalisé en Estrie et facilement exportable dans d'autres régions du Québec ;

ATTENDU que l'an dernier, le syndicat local de l'UPA Coaticook avait interpellé directement la SQ afin de demander une patrouille accrue sur la route 147 en octobre en raison de la circulation accrue occasionnée par les sorties aux vergers et potagers ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-11-236, le Conseil de la MRC avait alors indiqué à l'UPA que la problématique ou l'inquiétude de l'organisme partenaire aurait dû être adressée au Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC, au même titre que les problématiques comportant un enjeu agricole sont adressées au Comité consultatif agricole ;

ATTENDU que les CSP ont été créés en vertu de l'article 78 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1) dans chacune des MRC, dans le but d'assurer un suivi sur les services policiers offerts par la Sûreté dans la MRC tout en permettant de créer un lien de communication privilégié entre la Sûreté et la clientèle desservie ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de Sécurité publique – Services policiers de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU de surseoir à la décision d'appuyer la démarche auprès du ministère des Transports du Québec pour une démarche concertée visant l'étude de l'impact de la vitesse sur la route 147 afin que la municipalité de Compton puisse se prononcer sur le sujet.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,03 | | |
| Simon Madore | 18 | 47,30 | | |
| Danielle Lanciaux | 7 | 16,95 | | |
| Françoise Bouchard | 2 | 3,77 | | |
| Benoît Lavoie | 1 | 1,46 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,34 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,91 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,56 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,53 | | |
| Line Gendron | 2 | 2,81 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|--|--|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,29 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 12,05 | | |
| TOTAL | 44/44 | 100 % | | |

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 FORMATION DYNAM'EAU - RAPPEL

La direction générale rappelle aux élus l'invitation pour la formation sur les concepts de dynamique fluviale qui se tiendra le 15 septembre prochain.

14.1.2 PRÉVENTION INCENDIE – GUIDES DE PRÉVENTION

La greffière informe les élus que le département de prévention incendie a procédé à l'élaboration de 2 guides de prévention, l'un sur les immeubles résidentiels et l'autre sur les bâtiments agricoles.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler. Les membres du Conseil sont toutefois invités à réserver la date du 18 septembre à leur agenda pour la Fête de la Rentrée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h08.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 25 août 2021.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

